

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 3 octobre 2022

Date de convocation : 27/09/2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 017-211700869-20221003-D202208045-DE



Délibération N° 2022/08/045

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 24

OBJET : CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE
AUX INTERVENTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC
ROUTIER – RN 141 MAINE ALLAIN

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, GAUDIN Christine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel pouvoir à PISSIER Gérard, CALVO Dominique pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à BERTOT Jacques, LE MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline, GUERIN Florian pouvoir à MOREAU Laurent.

Excusés : WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia

Secrétaire de séance : GAUDIN Christine

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal, la signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre des études et des travaux d'aménagement de sécurité du carrefour du Maine -Allain (RN 141 – RD 234).

Cette convention rappelle la complexité du carrefour du Maine-Allain avec la voirie locale, départementale et nationale (RN 141), mais aussi la présence de piétons et le développement des commerces.

La commune de Chaniers a mené les études d'aménagement. Il a été retenu par l'Etat le projet de mise en place de plateaux surélevés, l'abaissement de la vitesse autorisée et le traitement renforcé des circulations piétonnes sur les trottoirs et en traversée de la RN 141.

Les travaux sont prévus dès octobre 2022 sur 3 mois environ.

La convention a pour objet :

- d'autoriser la commune de Chaniers à occuper le domaine public routier national et à procéder aux travaux de réalisation du projet dont la consistance est définie à l'article 5 ;
- de déterminer les conditions de réception et de remise des ouvrages.
- la convention précise aussi le mode de financement, la consistance exacte du projet et l'organisation du chantier (voir le projet de convention).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer cette convention et les pièces afférentes à la réalisation des travaux de sécurisation du Maine-Allain.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

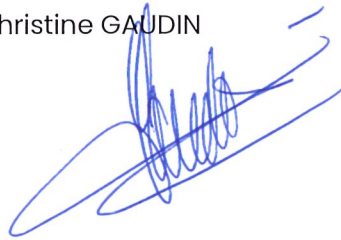
Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance

Éric PANNAUD

Christine GAUDIN



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le